



N° 3912 /MB/DGI/2023

**COMMUNIQUÉ RELATIF AU DEBUT DES OPERATIONS DE CONTROLE DES
VIGNETTES DE LA TAXE UNIQUE
SUR LES VÉHICULES (TUV) EXERCICE 2023**

La Direction Générale des Impôts informe les détenteurs d'engins roulants que conformément au communiqué du Ministre du Budget en date du 12 juillet 2023, la vente libre des vignettes de la **Taxe Unique sur les Véhicules (TUV)** au titre de l'exercice 2023, prend fin ce **dimanche 15 octobre 2023 à minuit**.

A cet effet, les opérations de contrôle de la TUV débuteront le **lundi 16 octobre 2023** sur toute l'étendue du territoire national.

A compter de cette date, tout achat de vignette sera majoré d'une pénalité de **25%** de la valeur faciale conformément à la réglementation en vigueur. Le contrôle se fera par des équipes mixtes composées d'agents de la Direction Générale des Impôts, de la Police nationale et de la Gendarmerie.


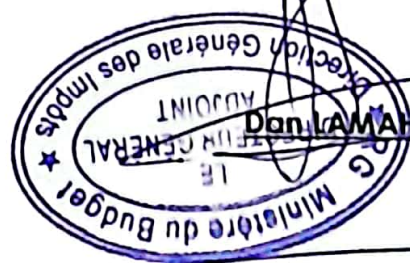
Les vignettes sont mises à disposition dans un format numérique.

La Direction Générale des Impôts rappelle que plusieurs possibilités de paiement sont proposées aux usagers, notamment :

Orange Money *144*4*8*4#
MTN Mobile Money *440*4*6*3#
Crédit Rural *1111#
Application Pay card

La Direction Générale des Impôts sait compter sur l'esprit de civisme de chacun et de tous.

Le Directeur Général Adjoint des Impôts



Dan LA MAH